

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des
Conseillers Elus :

15

Séance du 25 février 2020

Conseillers
en fonction :

15

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ
Mmes et MM. les Adjoints : Alain JAEGER, Geneviève GABRIEL, Claude HECHT,
Sandra SCHNEIDER

Conseillers
présents

11

Les Conseillers : Yves GEYER, Christine GOERGLER, Muriel BOFF, Nadine MORIN,
Pascal ZIMBER, Alain WOLFF.

Absents excusés :

- M. Michel LECLERC donne procuration à M. Claude HECHT
- Mme Marie-Pierre KLOTZ donne procuration à Mme Nadine MORIN
- M. Alain LUDWIG donne procuration à Mme Sandra SCHNEIDER
- Mme Sandra GUILMIN

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019, sans observations.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JAEGER, délibérant sur le compte administratif 2019 du service de l'eau, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	18.269,78 €	0,00 €	0,00 €	21.441,08 €	18.269,78 €	21.441,08 €
Opérations de l'exercice	33.946,30 €	54.076,69 €	154.401,92 €	122.883,91 €	188.348,22 €	176.960,60 €
TOTAUX	52.216,08 €	54.076,69 €	154.401,92 €	144.324,99 €	206.618,00 €	198.401,68 €
Résultats de clôture	0,00 €	1.860,61 €	10.076,93 €	0,00 €	8.216,32 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-----	-----	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	52.216,08 €	54.076,69 €	154.401,92 €	144.324,99 €	206.618,00 €	198.401,68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	1.860,61 €	10.076,93 €	0,00 €	8.216,32 €	0,00 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du service de l'eau présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du service de l'eau,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du service de l'eau,
- constatant que le compte administratif 2019 du service de l'eau présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement de la SF	Résultat EX 2019	Restes à Réal 2019	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	-18.269,78 €	-----	20.130,39 €	Dép 0,00 € Rec 0,00 €	0,00 €	1.860,61 €
FONCT	21.441,08 €	0,00 €	-31.518,01 €	-----	-----	-10.076,93 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		39.710,86 €
Virement à la section d'investissement		18.269,78 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :		
	EXCÉDENT €
	DÉFICIT	31.518,01 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2019</u>	 €
Affectation obligatoire		
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	 €
Déficit résiduel à reporter :		€
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	 €
Solde disponible :		€
Affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		€
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2019</u>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		10.076,93 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	 €
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		€
Excédent disponible (voir A solde disponible)	 €
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	 €

5. FIXATION DES TARIFS DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré sur les tarifs du service de distribution d'eau potable, décide à l'unanimité :

- d'augmenter le coût de la part proportionnelle de 0,10 € le m³ d'eau ;
- de maintenir pour l'exercice 2020 les montants appliqués en 2019 en ce qui concerne la part fixe et les frais de raccordement.

Ainsi, les nouveaux tarifs en vigueur sont les suivants :

- part proportionnelle : 1,20 € HT / m³
- part fixe : 36 € HT / an / abonnement
- frais d'accès : 1.755,85 € HT

(droit en sus du coût d'établissement du branchement particulier proprement dit).

- maintien de l'application à l'utilisateur de la redevance due à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du prélèvement sur la ressource en eau, au tarif en vigueur (0,052 € HT/m³ actuellement).

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Vu le programme des travaux d'investissement prévus, notamment l'extension du réseau d'eau rue de la Gare et le prolongement de la conduite d'eau rue du Gal De Gaulle,

Après avoir entendu les explications nécessaires relatives aux recettes à percevoir et aux dépenses à engager,

Après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du service de l'Eau proposé par le SDEA et présenté par M. le Maire comme suit :
 - recettes et dépenses en fonctionnement : **278.100,00 €**
 - recettes et dépenses en investissement : **133.683,68 €**
- précise que les niveaux de crédits sont votés au chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

7. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JAEGER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la forêt, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	357.801,95 €	0,00 €	357.801,95 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	211.285,15 €	274.941,10 €	211.285,15 €	274.941,10 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	211.285,15 €	632.743,05 €	211.285,15 €	632.743,05 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	421.457,90 €	0,00 €	421.457,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-----	-----	-----	-----
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	211.285,15 €	632.743,05 €	211.285,15 €	632.743,05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	421.457,90 €	0,00 €	421.457,90 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 de la forêt, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

10. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 de la forêt,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la forêt,
- constatant que le compte administratif 2019 de la forêt présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat EX 2019	Restes à Réal 2019	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	0,00 €	-----	0,00 €	Dép 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Rec 0,00 €		
FONCT	357.801,95 €	0,00 €	63.655,95 €	-----	-----	421.457,90 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		357.801,95 €
Virement à la section d'investissement	 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :		
	EXCÉDENT	63.655,95 €
	DÉFICIT €
D) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2019</u>		421.457,90 €
Affectation obligatoire		
> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	 €
Déficit résiduel à reporter : €		
> à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	 €
Solde disponible : 421.457,90 €		
Affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		421.457,90 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €		
E) <u>DÉFICIT AU 31/12/2019</u>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	 €
Déficit résiduel à reporter – budget primitif €	 €
Excédent disponible (voir A solde disponible)	 €
F) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	 €

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JAEGER, délibérant sur le compte administratif 2019 de la commune, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	222.644,82 €	0,00 €	0,00 €	98.105,47 €	222.644,82 €	98.105,47 €
Opérations de l'exercice	360.902,99 €	411.171,21 €	1 050.463,91 €	1 240.258,67 €	1 411.366,90 €	1 651.429,88 €
TOTAUX	583.547,81 €	411.171,21 €	1 050.463,91 €	1 338.364,147 €	1 634.011,72 €	1 749.535,35 €
Résultats de clôture	172.376,60 €	0,00 €	0,00 €	287.900,23 €	0,00 €	115.523,63 €
Restes à réaliser	170.000,00 €	0,00 €	-----	-----	170.000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	753.547,81 €	411.171,21 €	1 050.463,91 €	1 338.364,14 €	1 804.011,72 €	1 749.535,35 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	342.376,60 €	0,00 €	0,00 €	287.900,23 €	54.476,37 €	0,00 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 de la commune, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

13. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 de la commune,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune,
- constatant que le compte administratif 2019 de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement de la SF	Résultat EX 2019	Restes à Réal 2019	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	-222.644,82 €	-----	50.268,22 €	Dép 170.000,00 € Rec 0,00 €	- 170.000,00 €	- 342.376,60 €
FONCT	98.105,47 €	0,00 €	189.794,76 €	-----	-----	287.900,23 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		396.750,29 €
Virement à la section d'investissement		298.644,82 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :		
	EXCÉDENT	189.794,76 €
	DÉFICIT €
G) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2019</u>		287.900,23 €
Affectation obligatoire		
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	 €
Déficit résiduel à reporter : €		
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		172.376,60 €
Solde disponible : 115.523,63 €		
Affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		115.523,63 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €		
H) <u>DÉFICIT AU 31/12/2019</u>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	 €
Déficit résiduel à reporter – budget primitif €	 €
Excédent disponible (voir A solde disponible)	 €
I) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	 €

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme :



Le Maire

Alain GRISÉ